



AVIS PUBLIC

Rôle de perception des taxes foncières

Le rôle de perception des taxes foncières, tant générales que spéciales, imposées pour l'année 2026 est maintenant déposé au bureau de la soussignée, 145 rue Saint-Louis à Saint-Eustache. En conséquence, l'envoi des comptes sera fait dans le délai imparti.

Toute personne ayant son nom inscrit au rôle pourra payer ses taxes sans intérêt aux dates mentionnées sur le compte, soit le premier au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxe, le second au plus tard le 20 mai 2026, le troisième au plus tard le 19 août 2026 et le quatrième au plus tard le 21 octobre 2026. Les versements non effectués dans les délais prévus portent intérêts au taux de 12 % l'an.

Fait à Saint-Eustache, ce 9^e jour de janvier 2026.

La trésorière,
Jocelyne Montreuil, CPA